

RCS : SAVERNE Code greffe : 6751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAVERNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00327 Numéro SIREN : 821 697 034 Nom ou dénomination : 53 JOURS
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2020 sous le numéro de dépôt 737

16131327

B1737

19 FEV. 2020

53 JOURS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3A avenue du Général Leclerc
67560 ROSHEIM
RCS SAVERNE 821 697 034

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2018** s'élevant à **20 505,52 euros** de la manière suivante :

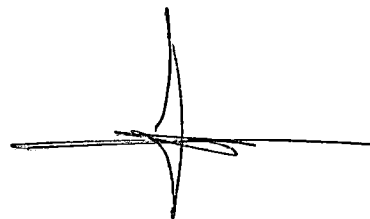
Bénéfice de l'exercice

20 505,52 euros

A affecter en totalité au compte "**autres réserves**" qui passe ainsi d'un montant de 21 438,84 euros à un montant de **41 944,36 euros**.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié
conforme La
Présidente



Vincent ROECK
Commissaire aux Comptes

2, Square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 81 21 12

53 JOURS

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

3A avenue du Général Leclerc

67560 ROSHEIM

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

53 JOURS

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

**3A avenue du Général Leclerc
67560 ROSHEIM**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'associée unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 53 JOURS SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

1. OPINION

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AU COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente de votre société.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Schiltigheim, le 13 juin 2019



Vincent ROECK
Commissaire aux Comptes

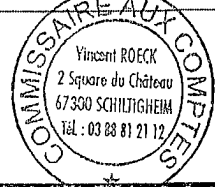
ANNEXE :
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

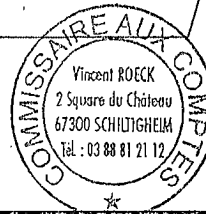
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 680	73	1 607	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 095	138	957	
Autres immobilisations corporelles	5 424	3 138	2 286	4 313
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 199	3 349	4 850	4 313
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				2 850
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	67 560		67 560	43 644
Autres créances	40 850		40 850	2 811
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				21 582
Charges constatées d'avance (3)				580
TOTAL ACTIF CIRCULANT	108 410		108 410	71 467
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	116 609	3 349	113 260	75 779
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

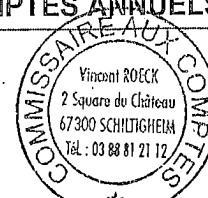
	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	1
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	21 439	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	20 506	21 538
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	43 044	22 539
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 974	10 879
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		342
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 264	7 651
Dettes fiscales et sociales	19 977	34 326
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	36 000	41
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	70 215	53 240
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	113 260	75 779
(1) Dont à plus d'un an (a)		-342
(1) Dont à moins d'un an (a)	70 215	53 240
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	131 550		131 550	108 470
Chiffre d'affaires net	131 550		131 550	108 470
Production stockée			-2 850	1 550
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			15	
Total produits d'exploitation (I)			128 715	110 020
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				429
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			27 356	21 571
Impôts, taxes et versements assimilés			1 496	483
Salaires et traitements			47 492	38 292
Charges sociales			21 702	18 223
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 238	1 112
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			100 284	80 110
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			28 430	29 910
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			120	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			120	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			71	-4
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			71	-4
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			49	4
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			28 480	29 914

Compte de résultat



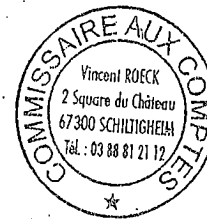
	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	7 974	8 376
Total des produits (I+II+V+VII)	128 835	110 020
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	108 330	88 482
BENEFICE OU PERTE	20 506	21 538
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	120	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Periode du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe légale

Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : SASU 53 JOURS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 113 260 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 20 506 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

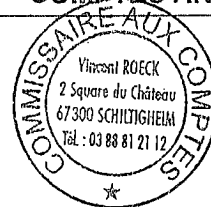
Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
Les licences sont amortis sur 3 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : TABLE INSEE 2012

Notes sur le bilan

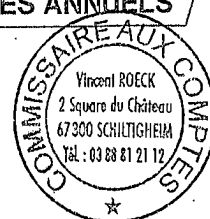


Actif Immobilisé

Tableau des immobilisations

	Audébut (d'exercice)	Augmentation	Diminution	Enfin (d'exercice)
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 680		1 680
Immobilisations incorporelles		1 680		1 680
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 095		1 095
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 424			5 424
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 424	1 095		6 519
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 424	2 775		8 199

Notes sur le bilan



Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 680	1 095		2 775
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 680	1 095		2 775
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- 14 LICENCES DROPBOX BUSINESS : 1 680 euros
- 1 TIKEE PRO UE : 1 095 euros

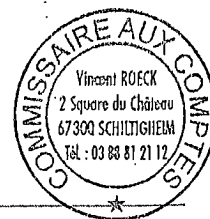
Notes sur le bilan



Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		73		73
Immobilisations incorporelles		73		73
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		138		138
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 112	2 026		3 138
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 112	2 165		3 276
ACTIF IMMOBILISE	1 112	2 238		3 349

Notes sur le bilan



Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 108 410 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	67 560	67 560	
Autres	40 850	40 850	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	108 410	108 410	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part. ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SAS BOULEVERSANT PATRIMOINE 67560 ROSHEIM	100,00	100,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan



Affectation du résultat

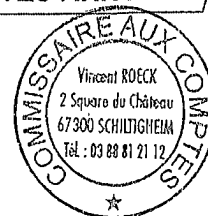
Décision de l'assemblée générale du 28/06/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	21 538
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	21 538
Affectations aux réserves	21 538
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	21 538

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	1 000				1 000
Réserve légale	1	99	99		100
Réserves générales		21 439	21 439		21 439
Résultat de l'exercice	21 538	-21 538	20 506	21 538	20 506
Total Capitaux Propres	22 539		42 044	21 538	43 044

Notes sur le bilan



Dettes

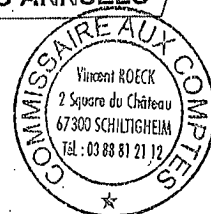
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 70 215 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 264	6 264		
Dettes fiscales et sociales	19 977	19 977		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	43 974	43 974		
Produits constatés d'avance				
Total	70 215	70 215		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	7 974			

Charges à payer

	Montant
FNP - HONORAIRES COMPTABLES 2018	3 600
FNP - HONORAIRES PAIES 04T18	170
FNP - HONORAIRES CAC 2017	1 200
FNP - HONORAIRES CAC 2018	1 200
DETTES PROV. SUR CONGES PAYES	1 904
DETTES PROV. SUR CONGES PAYES CHARGES	835
ETAT - CH.A PAYER TAXE D'APPRENTISSAGE 2018	211
ETAT - CH A PAYER FORMATION CONTINUE 2018	330
ETAT - CH.A PAYER CVAE 2018	873
Total	10 324



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	131 550		131 550
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	131 550		131 550

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

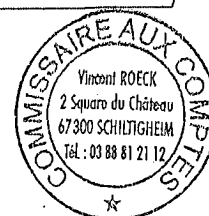
Honoraire de certification des comptes : 1 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	120	
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	120	
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	71	-4
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	71	-4
Résultat financier	49	4

Notes sur le compte de résultat



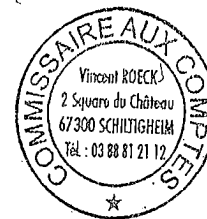
Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Normal - 28 %	28 480
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	20 506
+ Impôts sur les bénéfices	7 974
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	28 480
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	28 480

Notes sur le compte de résultat



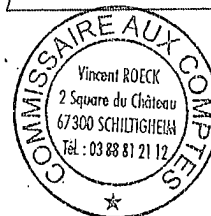
Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	28 480	7 974	20 506
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	28 480	7 974	20 506
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE			
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société SASU 53 JOURS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS BOULEVERSANT PATRIMOINE, 3A AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC 67560 ROSHEIM.

Autres informations



Effectif

Effectif moyen du personnel : 1 personne.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 450 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la méthode définie par la norme comptable IAS 19 et la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du 01er avril 2003 du CNC.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédit projetées ou méthode du prorata des droits au terme.

Taux d'actualisation : 1.57%

Revalorisation des salaires :

Cadre : 1%

Taux des charges sociales patronales :

Cadre : 40%

Contribution employeur :

Cadre : 0%

Droits conventionnels, en départ volontaire ou mise à la retraite :

Personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil.

Turn-over :

Faible.

Table de mortalité :

Cadre : INSEE 2012

Départ à la retraite :

Départ volontaire à l'initiative du salarié à 100 %.

Age de départ à la retraite :

cadre : l'âge fixe pour la catégorie = 67 ans.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.